



Bulletin d'inscription 2025

A retourner au plus tard le 26/05/2025
Par mail à : videgrenier.genissieux@gmail.com

Ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'association Gym volontaire à l'ancienne Mairie

* COORDONNEES et ATTESTATION SUR L' HONNEUR

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

Né(e) le / / à

ADRESSE :

CP : VILLE :

TELEPHONE : / / / /

MAIL :

- ✓ Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagers.
- ✓ Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à , le / / 2025

Signature

Dans le cadre du règlement général de la protection des données, les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées pour le Vide Grenier du 1^{er} Juin 2025 et sont destinées uniquement au service administratif.

PIECES A
JOINDRE

- ✓ La photocopie (R/V) de ma carte d'identité ou carte professionnelle
- ✓ Un chèque à l'ordre de **l'association ASG FOOT** selon les mètres linéaires souhaités :
 - 5 ml soit 15€
 - 10 ml soit 30€
 - 15 ml soit 45€
 - 20 ml soit 60€
 - 25 ml soit 75€
 - 30 ml soit 90€

*Mentions obligatoires

Règlement (À conserver)

- Le vide grenier est ouvert à tous, professionnels et occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente.
- Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de 6 heures - emplacement réservé jusqu'à 8h30.
- Le prix du stand est fixé à 15,00€ pour 5 mètres linéaires minimum (30€ pour 10m, 45€ pour 15m etc...)
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU,...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir - emballage à 19h.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

Formulaires d'inscriptions :

Téléchargeables sur www.genissieux.fr ou disponible à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture